



Section locale 1937

LE TRAIT D'UNION



Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida inc.

www.sneaa.qc.ca

ÉTÉ 2016

On consolide nos emplois

39 millions...

13,9 millions

6,8 millions...



CHANGEMENT À L'ASSURANCE GROUPE



Mot du président

Consœurs, confrères

Le temps file à une vitesse incroyable. Le 12 juillet prochain, cela fera déjà un an que nous avons renouvelé notre convention collective de travail et que nous avons accepté dans une proportion de 95 % un nouveau régime à prestations déterminées de valeur équivalente de type RRFS pour nos nouveaux membres à compter du 1^{er} juillet 2016, également nos retraités quittant après le 1^{er} juillet auront un nouveau régime d'assurance maladie administré par le Syndicat. Il fallait tout mettre en place pour répondre à la demande. Comme vous le savez, Énergie électrique sud (local 1938), l'Usine de refonte de Beauharnois (local 1951), la Guilde de la marine marchande du Canada et le SNEAA sont partenaires dans cette nouvelle aventure. Je tiens à remercier tous les membres du Comité formé pour représenter les sections locales concernées de leur support et du travail accompli afin de tout mettre en place. Nous nous étions donné un plan de travail avec des échéanciers bien précis à atteindre. Il faut souligner aussi le travail colossal des employés du RAG et du SNEAA, le support de notre actuaire M. Pierre Bergeron (PBI actuariat) et de M. Richard Paquin (Conseiller en assurance groupe, BFL Canada) pour notre volet d'assurance. Une aventure comme celle-là ne peut se faire sans spécialiste.

Le 1^{er} juillet 2016 marquera aussi un gros changement pour les employés actifs. Avec la montée vertigineuse du prix des médicaments et des frais de paramédicaux, il fallait procéder à certains changements pour affronter les géants de la pharmaceutique qui sont sans scrupule et qui ont un appétit sans borne pour les profits. Donc, le Comité d'assurance (SNEAA-RAG) avec l'aide de M. Richard Paquin (Conseiller en assurance groupe, BFL Canada) ont analysé diverses options et à compter du 1^{er} juillet 2016 notre garantie santé, médicaments sera assurée avec SSQ Groupe financier. Nos couvertures demeurent les mêmes à ce que nous avons au RAG. Nous demeurons l'administrateur du régime de l'assurance maladie soit au Régime d'assurance groupe du syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida. Notre Comité d'assurance demeure et notre personnel reste en place. Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au RAG au 548-4667.

Malgré un contexte économique défavorable, l'exécutif travaille sans relâche à ce que le profit d'AP-60 phase 2 et 3 s'effectue. Plusieurs rencontres se sont effectuées autant patronales, gouvernementales ainsi que de groupes socio-économiques et continueront d'avoir lieu afin de maintenir la pression. Les employés ont fait d'énormes efforts, tout ça jumelé au renouvellement de la convention collective de travail (2020) et du Fonds de pension (2022). La direction a tout ce qu'il faut pour investir dans un grand projet comme les phases 2 et 3 d'AP-60.

En parallèle à l'obtention de mégas projets, plusieurs millions de dollars ont été annoncés pour l'Usine Laterrière, le Centre de coulée 45, l'étude de faisabilité pour Vaudreuil au-delà de 2022, etc. Ces investissements dans les différents secteurs consolidant les emplois malgré le contexte.

Pour la suite du projet de prolongation du site de résidus de bauxite de l'usine Vaudreuil, nous vous demandons de demeurer à l'affût afin d'aider l'exécutif à faire atterrir le prolongement du site. Lors du Conseil de ville d'avril dernier, vous êtes venus en grand nombre et c'est très apprécié. Il y a un groupe d'opposants qui se positionne contre le projet en ne se préoccupant pas des centaines d'emplois reliés à la prolongation de l'Usine Vaudreuil. La vision du Syndicat propose à la direction d'investir à Vaudreuil afin d'augmenter la production d'aluminium à 1.9 million de tonnes par année. Avec un tel niveau de production, l'Usine Vaudreuil fournirait la totalité de l'aluminium aux usines d'électrolyse de la région. La compétence des travailleurs et travailleuses et l'avantage d'avoir l'équipe du CRDA au Complexe Jonquière sont des éléments clés pour la réussite.

En terminant, la saison estivale est enfin là, après un hiver interminable. J'en profite pour vous souhaiter de bonnes vacances. C'est une belle période pour prendre du temps pour vous et vos proches.

Syndicalement vôtre,

Alain Gagnon, président
SNEAA

Usine Laterrière

Bonjour à tous,

Nous voulons souhaiter la bienvenue aux collègues de Shawinigan qui sont parmi nous pour la période estivale ainsi qu'aux nombreux étudiants. Votre présence permet d'augmenter les ratios et donner la chance à nos membres de prendre des vacances bien méritées.

Les changements liés à Laterrière 2.0 sont débutés au transfert, à l'expédition et au DC/four. C'est une transition pas évidente qu'impose l'employeur dans sa réorganisation. Nous invitons les travailleuses et travailleurs à prendre le temps d'effectuer leurs tâches de manière sécuritaire selon les méthodes appropriées de travail (MAT). Vous avez droit aussi à des temps de pauses et de repas conventionnés, prenez-les, car l'employeur ne vous en fera pas cadeau.

Les changements des autres secteurs de la Coulée suivront à l'automne en même temps que les débuts des comités liés à l'électrolyse.

Plusieurs personnes ont quitté à la retraite depuis le début de l'année et nous avons accueilli plusieurs nouveaux du côté entretien et aussi à l'électrolyse. Pour ceux qui vont quitter après le 1^{er} juillet, le nouveau Régime d'assurance médicaments est prêt à vous accueillir et offrira une excellente couverture d'assurance vie et médicaments. Si vous avez des questions sur ces assurances, vous pouvez communiquer avec le RAG au (418) 548-4667.

Nous vous souhaitons de belles vacances et prudence afin de vous revoir bronzés et de bonne humeur à votre retour.

Donat Pearson , président
Sébastien Tremblay, officier senior



Consœurs et confrères de l'Usine Laterrière,

Je profite de cette parution du journal syndical pour vous donner quelques conseils en matière de santé et de sécurité au travail. Selon l'**article 279** de la **LATMP**, vous avez droit à un représentant, ou mandater celui-ci pour donner un avis ou produire une réclamation à la **CNESST**. Donc, vous pouvez me contacter afin que je puisse vous aider dans vos démarches à la CNESST, que ce soit de remplir les formulaires, de rencontrer ou de parler à un agent, ou toutes autres questions en la matière. Il ne faut pas oublier que les frais de physiothérapie, d'ergothérapie, de médicaments prescrits par votre médecin suite à un accident de travail, de même que les frais de déplacement, stationnement, repas, hébergement sont à la charge de la commission tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas rendu de décision. Venez me voir afin que je vous donne un formulaire de remboursement. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas à notre assurance collective de payer pour ces frais car l'**accident** est survenu au **travail**.

La journée de l'accident, vous êtes payé à **100% de votre salaire**. Pour les 14 premiers jours d'absences (14 jours de calendrier incluant les samedis et les dimanches), c'est encore l'employeur qui vous paie. Par la suite, la commission vous prend en charge. Il est à noter qu'elle vous paie jusqu'à concurrence d'un salaire maximum assurable de **71 500 \$ pour l'année 2016**.

Profitez bien de la saison estivale qui arrive pour prendre du temps pour vous et vos proches. En tout temps, si vous avez des problèmes au travail, ou encore, dans votre vie personnelle, vous pouvez me rejoindre au 418-815-3679. Pour nos futurs retraités, n'oubliez-pas de venir me voir si vous avez des réclamations à faire, en cas de surdité professionnel, par exemple. Merci et bonne période estivale!

Syndicalement vôtre,

Robert Girard, représentant à la prévention et délégué social
418-815-3679



Section Métal

Consœurs, Confrères,

La saison des vacances bat son plein; il ne faut pas oublier qu'il y a toujours la règle des deux semaines du 1^{er} juin au 30 septembre que la compagnie se doit de respecter. Pour les semaines subséquentes, la CCT s'applique dans votre secteur respectif : Horaire, Arvida, Usine de Traitement de la brasque ainsi qu'Usine Petits lingots Saguenay.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à nos étudiants dans nos usines pour la période estivale et soyez à l'affût afin de protéger leur santé et sécurité au travail.

- Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation au CEO suite à l'instauration de réorganisation multiple, à l'implantation d'un opérateur dédié, à un opérateur par deux salles de cuve, aux trois cassages de cuve au lieu de quatre par jour... tous ces changements occasionnent un déséquilibre au niveau du métal au CEO. Aussi, plusieurs anodes oubliées, des pertes de cuves, des effets anodiques et de l'alumine qui déborde, ainsi qu'au niveau de la santé où plusieurs employés ont subi des coups de chaleur et de l'épuisement. Nous appréhendons cette situation et nous avons avisé la direction de nos craintes mais malheureusement, nos craintes se sont concrétisées. On ne change pas une recette gagnante qui est en place depuis des décennies, surtout dans des vieilles salles de cuve (elles ont d'ailleurs besoin de plus d'amour) et cela, surtout au moment où on était rendu au "final tuning".

Bonne saison estivale de la part de la section métal!

Éric Gilbert, vice-président
Dave Villeneuve, officier senior
Luc Truchon, officier senior



**5 000 \$ en bourses
d'études**

10 BOURSES DE 500\$

- Être étudiant **à temps plein** post-secondaire incluant les programmes de formation technique publics ou privés, et ce, au moment de la remise des bourses le **21 octobre 2016**.
- Être membre de la Caisse d'économie de la Métallurgie et des produits forestier SLSJ.
- Coupons dûment complétés par l'étudiant(e) et retournés à la caisse entre le **1 juin et le 30 septembre 2016**.
- Tirage au sort parmi les inscriptions reçus avant le **30 septembre 2016**.
- Les enfants des employés et des dirigeants de la caisse sont admissibles.

COUPON #1

Tu possèdes 1 compte à notre caisse

Nom de l'étudiant	
Numéro de téléphone	
Institution d'enseignement	

COUPON #2

Tu rencontres un conseiller en finances personnelles

Nom de l'étudiant	
Numéro de téléphone	
Institution d'enseignement	

COUPON #3

Répondre aux questions suivantes:

(1) Combien de membres totalise la caisse?

(2) Combien de points de service possède la caisse?

(3) Quel est le nom de la directrice générale de la caisse?

Nom de l'étudiant	
Numéro de téléphone	
Institution d'enseignement	



Desjardins

Caisse d'économie de la Métallurgie et des
Produits forestiers (Saguenay-Lac-St-Jean)

Entretien et services

Chers confrères et consœurs,

Avec le temps des vacances, il est important de garder le focus sur votre sécurité, pour profiter des moments avec votre famille et amis.

Pour ce qui est de la fin du moratoire et des bassins entretien, au mois de septembre ce sera terminé.

Pour les vacances d'emploi à Laterrière, pour le complexe Jonquière on termine la liste 1989, par la suite c'est l'article 2 :13 de la convention collective qui s'appliquera. Après cela, l'affichage se fera à l'intérieur des usines et après l'embauche à l'externe.

Je profite de la parution de cet article dans le journal pour vous rappeler que le nouveau régime d'assurance groupe entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2016 pour les nouveaux retraités. Avant le 1^{er} juillet, les retraités demeurent sur l'ancien régime.

Un petit rappel pour vous dire que les mercredis matins et au besoin nous sommes à notre bureau dans l'usine, situé à la bâtisse 254A directement à côté du magasin central.

Bonnes vacances!

Marc Deroy, vice-président

Yvan Taché, officier senior

Jean-Sébastien Roy, sous-traitance



Opinion du lecteur

Gestion ou pas gestion de changement

Comme vous le savez probablement tous déjà, 2016 sera une année de coupures, de réductions de coûts et de gestion plus serrée de la part de la direction. On nous a d'ailleurs annoncé une coupure importante dans leurs heures sous-traitées et l'annulation de plusieurs projets d'investissement. Il est facile ensuite de prévoir les moyens que la compagnie va mettre en branle pour "sauver" de l'argent sur le dos de ses travailleurs syndiqués. C'est déjà commencé dans quelques centres avec la méthode "couper les heures et augmenter le travail". Le danger demeure le suivant : la sécurité de nos travailleurs risque d'être compromise alors qu'il faut faire plus avec moins, comme le dit la publicité de Super C : "Zéro compromis". Je vous encourage à utiliser toutes les ressources qui sont à votre disposition afin de continuer à travailler en complète sécurité malgré la pression exercée par vos dirigeants.

Concernant la nouvelle mode des procédures selon laquelle la direction ajoute à tous les niveaux, ainsi que les nombreux changements sans gestion de changement, j'invite tous les employés à exercer leurs droits et exprimer leurs opinions quant aux manières de faire qui vous semblent questionnables par rapport à la sécurité. C'est vous qui êtes les plus habiles à faire votre travail et qui connaissez le mieux votre secteur.

La rentabilité ne doit pas hypothéquer votre sécurité surtout lorsque l'idée provient d'un patron bien-pensant qui utilise des raccourcis seulement pour sauver du temps.

Lorsque l'on vous demande de signer des documents sur le coin de la table concernant ces changements et ces nouveaux protocoles, prenez aussi garde. Avisez vos représentants ou votre local syndical pour tout document que l'on vous demande de signer.

Solidairement vôtre,

Karl Tremblay, délégué entretien UPOCH

Section Chimie

Confrères, Consœurs,

Enfin la période estivale est arrivée! C'est le moment que plusieurs attendaient pour prendre un petit moment de répit. Il ne faut pas baisser la garde pour autant, il faut continuer à faire le travail à la lettre et en toute sécurité.

On profite de l'occasion pour vous signaler que certains superviseurs demandent aux employés d'opérer des véhicules motorisés (chargeuse, chariot élévateur, petite pelle mécanique, plateforme élévatrice, etc.) sans posséder la formation adéquate. Vous ne devez pas les opérer sans être formé car vous êtes responsable en cas d'accident. En cas de doute, consultez vos représentants en prévention et soyez vigilants!

Miville Tremblay 418-718-8143 (Hydrate Ouest, Centre de Calcination et C.E.V)

Claude Lapointe 418-718-8140 (Hydrate Est, HSB et Fluorure)

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous accordez et tenons à vous rappeler que nous sommes toujours disponibles pour vous aider en tout temps.

Passez un bel été!

Daniel Nepton, vice-président
Mathieu Gagné, officier senior



LE RÉGIME D'ASSURANCE GROUPE VOUS INFORME (RAG) CHANGEMENT À L'ASSURANCE GROUPE

À compter du **1^{er} juillet 2016**, votre garantie santé-médicaments sera assurée avec SSQ Groupe financier. Notez que vos couvertures seront identiques à ce que vous avez présentement à votre contrat du Régime d'Assurance Groupe.

Services rendus avant le 1^{er} juillet 2016

Pour toutes vos réclamations antérieures au 1^{er} juillet 2016, elles devront être acheminées au bureau du Régime d'assurance Groupe, tel que vous le faites présentement. Cependant, vous devrez effectuer ces réclamations avant le 31 juillet 2016 (délai de 30 jours)

Services rendus à partir du 1^{er} juillet 2016

Vous détiendrez avec SSQ une carte de paiement direct, afin d'obtenir le remboursement des frais de médicaments à la pharmacie.

Ainsi, lors de l'achat d'un médicament prescrit, vous n'aurez qu'à présenter votre nouvelle carte à votre pharmacien et à payer votre coassurance du coût des médica-

ments, comme prévu dans votre contrat.

Vous recevrez votre nouvelle carte ainsi qu'une brochure explicative avant le 1^{er} juillet. Tous les détails concernant vos demandes de remboursement seront inclus avec votre envoi. Vous pourrez ensuite vous inscrire dans le site internet de SSQ et ainsi recevoir la plupart de vos remboursements en 48 heures.

Notez que nous sommes toujours l'administrateur du régime de l'assurance santé soit au Régime d'assurance groupe du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida situé au 1932 boul. Mellon à Jonquière. Pour des renseignements ou pour vous aider dans vos premières réclamations, vous pourrez communiquer avec le personnel de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00, au 418-548-4667, option 2.

Le Régime d'Assurance groupe du SNEAA

Bureau Complexe Jonquière, CRDA et Bureau Laterrière

Continuons tous ensemble

Confrères, consœurs,

Suite à la période d'élection qui a eu lieu au mois de mai dernier, un autre mandat de trois ans nous a été confié. Avoir été élu par acclamation fut reçu comme un vote de confiance de votre part et c'est avec fierté que nous vous représenterons durant ce mandat.

Depuis que je suis en poste, nous vous demandons d'être nos yeux et nos oreilles et sincèrement je crois que le message a bien été compris. On reçoit de plus en plus d'appels pour nous informer de différentes situations et c'est quelque chose que l'on apprécie et qui nous aide beaucoup dans notre travail. Cependant, dans le milieu syndical, il ne faut rien prendre pour acquis donc il faut continuer dans le même sens et travailler tous ensemble.

Avec la situation économique à laquelle nous faisons face, la direction semble chercher à tirer toujours dans le même sens, donc soyez vigilants et gardez l'œil ouvert.

N'hésitez pas à poser des questions et informer les membres de notre équipe: Dave Gagnon et Nancy Bilodeau (CRDA), Bruno Tremblay (complexe Jonquière), Nathalie Larouche et Philip Bergeron (Laterrière) et Marie-Hélène Gilbert lors de son retour. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes vacances avec les membres de votre famille.

Syndicalement vôtre,



Richard Lapointe, président
Nathalie Larouche, officier senior





Santé et sécurité

Janic Duchesne, coordonnateur SST



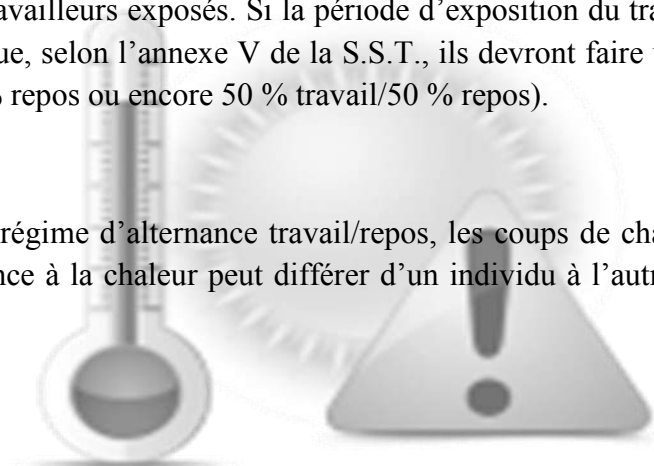
Bonjour à tous,

L'été arrive, annonçant la chaleur, le soleil et les vacances (on l'espère). Durant cette période, il faut être vigilant au travail. Avec la chaleur, les contraintes thermiques sont à respecter. De ce fait, il y a des mesures particulières à prendre concernant la charge de travail, le temps d'exposition et le temps de récupération. Les conditions de travail en ambiance thermique sont réglementées selon les lois et règlements du Québec. Une surveillance médicale des travailleurs exposés doit être assurée par l'employeur et celui-ci doit mettre à leur disposition de l'eau dont la température est comprise entre 10 et 15 degrés Celsius, ainsi qu'une douche par 15 travailleurs exposés. Si la période d'exposition du travailleur à la chaleur dépasse la courbe de travail continue, selon l'annexe V de la S.S.T., ils devront faire un régime d'alternance travail/ repos (75 % travail/25 % repos ou encore 50 % travail/50 % repos).

(Voir tableau ci-dessous)

Si l'employeur et le travailleur respectent le régime d'alternance travail/repos, les coups de chaleur peuvent être évités. N'oubliez pas que la résistance à la chaleur peut différer d'un individu à l'autre, donc il faut être à l'écoute de son corps.

Sur ce, passez un bel été et bonnes vacances!



Valeurs limites admissibles d'exposition à la chaleur			
Régime d'alternance travail/repos	Charge de travail		
	Travail léger	Travail moyen	Travail lourd
Travail continu	30,0	26,7	25,0
Travail 75 %, repos 25 % (toutes les heures)	30,6	28,0	25,9
Travail 50 %, repos 50 % (toutes les heures)	31,4	29,4	27,9
Travail 25 %, repos 75 % (toutes les heures)	32,2	31,1	30,0

LA VIE A DES HAUTS... ET DES BAS

Nous avons tous fait l'expérience à un moment ou à un autre. Notre santé mentale dépend dans une large mesure de la façon dont nous vivons ces hauts et ces bas. Il faut savoir trouver un juste milieu entre travail, les loisirs, les responsabilités et les activités personnelles. On peut vivre un déséquilibre de temps à autre, mais notre santé mentale nous permettra de retrouver notre équilibre en tout temps.

- ◆ Vous vous sentez souvent crispé, frustré, pressé ou débordé ?
- ◆ Vous faites de l'insomnie ?
- ◆ Avez-vous l'impression de ne pas savoir ce que vous voulez, de tourner en rond ?
- ◆ Vous vous sentez seul, isolé ?
- ◆ Dernièrement, vous avez vécu la perte d'un être cher, une séparation, un divorce, un changement ou une perte au niveau du travail, un échec ?
- ◆ Les problèmes de santé mentale se manifestent de plusieurs façons et peuvent entraîner des comportements malsains.



Une bonne santé psychologique influence...

- ◆ Notre vision de la vie;
- ◆ Notre manière de relever les défis et résoudre les problèmes;
- ◆ Notre façon d'interagir avec les autres et dans notre environnement.

Pour maintenir une bonne santé mentale il faut...

- ⇒ Cultiver une saine estime de soi;
- ⇒ Avoir un réseau de support social;
- ⇒ Apprendre à s'adapter au changement;
- ⇒ Mener une vie active, s'engager;
- ⇒ Exprimer ses émotions;
- ⇒ Etablir un budget sensé;
- ⇒ Etablir des relations satisfaisantes;
- ⇒ Découvrir sa propre spiritualité, ses valeurs.



Bruno Turbide
Agent d'aide et de Référence
418-718-8142
Délégués sociaux
Aidants naturels
PAE: 418-690-2186

LA SANTÉ MENTALE, C'EST UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.

L'INDEXATION DU RAPRTA EST-ELLE DEVENUE UNE UTOPIE?

*D*ernièrement, les retraités du RAPRTA ont reçu leur relevé annuel de pension. On y apprend que la caisse de retraite a enregistré un rendement de 7,4 % (avant frais).

Lorsque l'on sait qu'il faut un rendement moyen de 8 % durant les 4 dernières années, cela veut dire que les retraités qui n'ont pas 65 ans ne recevront pas l'indexation, alors que ceux qui ont plus de 65 ans en recevront 50 %.

Face à cette situation, je m'interroge afin de savoir si nous pourrions encore obtenir la pleine indexation dans les années futures, vu la difficulté de la caisse de retraite d'avoir des rendements supérieurs à 8 %. En effet, les gestionnaires ont adopté une politique de placement modérée, mettant davantage l'accent sur la prudence et la sécurisation des actifs, que sur les rendements dus à une spéculation des actions à risques. Cette façon de gérer est acceptable et même souhaitable, vu l'instabilité et l'incertitude de l'économie.

Donc, quoi faire si l'on veut retrouver ce 50 % de l'indexation assujettie aux rendements de la caisse et à ce fameux 8 % des quatre dernières années? Je crois que la seule solution envisageable et qui a déjà été proposée au Comité de la gestion de la caisse, c'est de voter une motion pour abaisser ce 8 % de rendements, qui me semble dans la situation actuelle.

Il y a eu une assemblée annuelle cette année le 15 juin à Valleyfield, à laquelle je n'ai pu assister, mais j'espère que nos représentants du Comité de gestion ont mis cette gestion à l'ordre du jour, car il s'agit d'un point important pour assurer aux retraités le maintien de leur pouvoir d'achat.

Si l'on maintient le statuquo et l'obligation du 8 % de rendement, j'ai bien peur que l'on doive dire adieu à la pleine indexation de la rente de retraite.



Syndicalement vôtre,
Régis Pilote
Comité des retraités

Des rabais exclusifs : c'est réglé.



Jusqu'à

10 %

DE RABAIS EXCLUSIF

sur vos assurances auto, habitation
et véhicule de loisirs

Jusqu'à

360 \$

DE RÉDUCTION

en regroupant vos nouvelles assurances auto,
habitation et véhicule de loisirs chez nous ¹



Obtenez une soumission en
communiquant avec moi!

Manon Pilote

Agente en assurance de dommages

Les Assurances Affiliées Manon Pilote
Cabinet en assurance de dommages

418 548-0808
poste 42

1 877 348-0808
manonpilote.com

SAA
Section locale 1937

Affilié à :

La Capitale
Assurances générales

